

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS POUR

*une demande de crédit d'investissement de fr. 95'000.- pour procéder à l'extension du réseau de distribution de gaz à la route de Cheseaux, en direction de Cheseaux-Noréaz.*

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis vise à obtenir le crédit nécessaire pour alimenter la soixantaine de villas du Coteau des lfs, nouveau quartier de la Commune de Cheseaux-Noréaz.

Historique

Pour mémoire, rappelons que la Ville d'Yverdon-les-Bains avait construit en 2004-2005 les différents équipements nécessaires au développement du quartier des Châtaigniers qui est actuellement entièrement construit et habité. Le réseau de transport et de distribution de gaz avait alors été dimensionné de manière à pouvoir répondre à une demande potentielle de la commune de Cheseaux-Noréaz.

Aujourd'hui, cette demande est formulée et présente un intérêt certain au vu du nombre de clients potentiels.

Il s'agit donc désormais de poursuivre l'extension de notre réseau de gaz en direction de la commune de Cheseaux-Noréaz, par la pose d'une conduite en fouille en prolongement de celle installée en 2005.

Descriptif du projet

Le réseau actuel, étendu jusqu'aux portes du quartier des Châtaigniers, est établi en PE de calibre 110 mm. Il est utilisé à la pression de service de 22 millibars, mais a été dimensionné pour répondre à des exigences plus élevées, soit une augmentation de pression à 5 bars. Le matériel installé autorise une telle modification. Le projet global est en examen auprès de l'ITIGS (Inspection technique de l'Industrie gazière suisse) et des autorités cantonales compétentes.

L'extension du réseau, à construire prochainement, sera établie en tube de PE soudé, de calibre 90 mm.

Pendant la durée des travaux, les installations du quartier des Châtaigniers, alimentées en basse pression (22 millibars), seront provisoirement approvisionnées au moyen d'une remorque de secours avec poste de détente louée auprès de l'entreprise Cosvegaz SA.

Les abords immédiats de la chaussée se trouvant déjà passablement encombrés par différentes infrastructures (Swisscom, Télé-réseau, Romande Energie, drainages), il n'est plus possible d'envisager d'y installer de nouveaux tubes. Cette donnée conduit à envisager une fouille ouverte dans la bande de roulement de la route cantonale, côté lac. Les négociations avec le Service des Routes, par le Voyer d'arrondissement, ont déjà été engagées. Le service de Travaux et environnements, dont dépend cette portion de chaussée, a également été consulté pour en vue de cette réalisation. La police municipale

sera requise à son tour lors de la mise en chantier pour les questions de sécurité et signalisation.

Il s'agit donc de procéder à une fouille d'une longueur de 175 m, d'une largeur de 60 cm et d'une profondeur de 1 m, profondeur nécessaire et suffisante à la pose d'une conduite à la pression de service de 5 bars. Aucun autre réseau souterrain ne souhaite profiter de cette fouille, Swisscom et Romande Energie s'étant déjà installés en site propre. La réfection de la surface sera réalisée d'après les prescriptions du Voyer de l'Etat et du Service des Travaux, comme usuellement en pareil cas.

#### Avenir du réseau

Les travaux proposés dans le présent préavis ne seront probablement pas destinés au seul quartier du Coteau des Ifs. En effet, la Municipalité de Cheseaux-Noréaz a déjà pris contact en vue de prévoir l'extension du réseau de distribution de gaz sur son territoire. Cependant, à l'heure actuelle, aucune proposition formelle ne permet de faire des pronostics sur la future consommation de gaz. Seule certitude : le réseau projeté aujourd'hui permettra d'alimenter un grand nombre de consommateurs au village de Cheseaux.

#### Augmentation de pression

L'augmentation de pression à 5 bars sera réalisée depuis le réseau existant à La Villette. Il en résultera quelques modifications des alimentations existantes, plus particulièrement au niveau des postes de détente. Les frais relatifs à ces aménagements seront imputés au compte N° 892.54130 issu du préavis N° 32/2004, lequel avait été maintenu ouvert dans l'attente de cette réalisation. Une somme de fr. 46'500.- y est disponible à cet effet.

#### Durée des travaux

Le chantier doit être achevé en juin 2008 pour l'arrivée des premiers habitants prévus dans le nouveau quartier. La durée du chantier est évaluée à 4 semaines.

Amortissement : 30 ans pour le gaz.

Charges annuelles : les charges annuelles se montent à fr. 6'800.-. Elles se composent de l'amortissement fr. 3'200.-, de l'entretien annuel (2%) pour fr. 1'900.- et de l'intérêt sur le capital investi pour fr. 1'700.-.

#### Financement

Le financement des travaux est résumé comme suit.

Désignation	Montant
Appareillage et main d'oeuvre	12'800.-
Génie civil	80'000.-
Frais divers (permis, publications, etc.)	2'100.-
Intérêts intercalaires	100.-
<b>Total général</b>	<b>95'000.-</b>

#### Conclusion

La Municipalité demande au Conseil communal d'approuver cette demande et d'accorder le crédit nécessaire pour un montant total devisé à fr. 95'000.-.

L'extension du réseau de gaz en direction de Cheseaux-Noréaz figure au Plan des Investissements pour un montant de fr. 150'000.-. La différence est due à une réduction du

projet et à la réalisation anticipée à moindre coût d'un tronçon de 110 m, financé par le biais du budget de fonctionnement, chapitre « petites extensions ».

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- Un crédit de fr. 95'000.- est accordé à la Municipalité pour procéder à l'extension du réseau de distribution de gaz à la route de Cheseaux, en direction de Cheseaux-Noréaz.

Article 2.- La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 4164 « Extension gaz Route de Cheseaux » et amortie sur une durée de 30 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

R. Jaquier

J. Mermod

Annexe : - plan

Délégué de la Municipalité : M. C. Pillonel